



Agence Immobilière du Quercy Caussadais
SARL au capital de 8 000 € - RCS Montauban 494 833 361 000 12
Siège social : 6 Bd Léonce Granié 82300 Caussade
Tél : 05 63 20 89 50 E-mail : caussade@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} AVRIL 2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Partie fixe : 4 000 € TTC (soit 3333,33 € hors tax)

+

Partie variable : 5 % TTC (soit 4,16 % hors tax)

Ces honoraires (**partie fixe + partie variable**) sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

*Cas particulier

→ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N°TVA intra-communautaire : FR67494833361

Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens

Carte professionnelle n°82-07-06 délivrée par la p réfecture de Montauban (82000)

Activités : Transaction et Gestion

Garantie financière Transaction et Gestion : CEGI, 128 Rue de la Boétie, 75378 PARIS

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante



Agence Immobilière du Quercy Caussadais
SARL au capital de 8 000 € - RCS Montauban 494 833 361 000 12
Siège social : 6 Bd Léonce Granié 82300 Caussade
Tél : 05 63 20 89 50 E-mail : caussade@laforet.com

Locations – Barème à compter du 1^{er} AVRIL 2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

10 % TTC du loyer annuel hors charge, **partagée par moitié** entre propriétaire bailleur et locataire. Cette rémunération de 10 % TTC est **due au titre de la visite du logement, la constitution du dossier, la rédaction du bail, la réalisation de l'état des lieux.**

Le montant maximum des honoraires TTC facturés au locataire est plafonné à :

- 8€ / m² de superficie habitable pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail
- 3 € / m² de superficie habitable pour l'état des lieux d'entrée.

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels :

8,33 % HT du loyer annuel, soit 10 % TTC à la charge du mandant.

Commerciaux :

8,33 % HT du loyer annuel, soit 10% TTC à la charge du mandant.

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} AVRIL 2017

Honoraires de gestion locative :

6 % HT des encaissements, (soit **7,20 % TTC**, à la charge du bailleur).

Autres prestations :

Assurance loyers impayés, protection juridique, détérioration immobilière, frais de contentieux et départ prématuré du locataire : **2,25 % HT soit 2,70 % TTC des encaissements**

N°TVA intra-communautaire : FR67494833361

Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens
Carte professionnelle n°82-07-06 délivrée par la p réfecture de Montauban (82000)

Activités : Transaction et Gestion

Garantie financière Transaction et Gestion : CEGI, 128 Rue de la Boétie, 75378 PARIS

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante